

Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine : Teleconsultation et télé expertise. Hors PARIS

Objectifs

Objectifs généraux de formation

- Intégrer la pratique de la télémédecine dans sa pratique quotidienne
- Utiliser à bon escient en identifiant les risques de la télémédecine.
- Disposer des outils nécessaires pour télé consulter

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

- Décrire les situations d'éligibilité et de non-éligibilité à la téléconsultation
- Définir les différents types de télémédecine
- Identifier l'environnement et les dispositifs techniques de réalisation d'une téléconsultation
- Décrire les éléments de transfert d'informations, le cadre de réalisation d'une télé_consultation (recueil consentement patient, diagnostic, traçabilité, écriture sur le DMP, édition ordonnances...)
- Définir la mise en œuvre d'une séance de téléexpertise
- Décrire les éléments de transfert d'informations, le cadre de réalisation d'une télé_consultation (recueil consentement patient, diagnostic, traçabilité, écriture sur le DMP, édition ordonnances...)

Public Visé

Toutes spécialités.

Pré Requis

Médecins en exercice

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation cognitive : Ateliers et plénières 7 heures

Qualification Intervenant(e)s

MEDECIN GENERALISTE AYANT UNE COMPETENCE PARTICULIERE

Parcours pédagogique

La télésanté est un moyen d'amélioration de l'accès aux soins, de la coordination des professionnels et de diminution des hospitalisations évitables et du recours aux urgences.

Le développement de la télémédecine fait l'objet depuis 2011 d'une stratégie nationale de déploiement. La télémédecine est un des composants de la Télésanté qui est une forme de pratique médicale à distance fondée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La télémédecine permet d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi, de requérir un avis spécialisé ou d'effectuer une surveillance. Cinq actes de télémédecine sont reconnus en France : téléconsultation, télé expertise, télésurveillance médicale, téléassistance médicale et régulation (centre 15). La décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) du 10 juillet 2018 et parue au Journal officiel le 28 août 2018 (JORF n°0197) ? précise les conditions de facturation d'une téléconsultation et rappelle ce que constitue une consultation à distance. De très nombreux acteurs commerciaux se sont mobilisés sur les réseaux pour proposer dès à présent, des services de téléconsultation, tant aux médecins (effecteurs) qu'aux patients (clients). Comment s'y retrouver ?, comment intégrer cette nouvelle pratique dans sa pratique quotidienne ? Quels en sont les conséquences tant techniques qu'organisationnelles et médico légales ? De multiples questions se posent au médecin devant cette révolution technologique. Ce déploiement rend nécessaire une évolution des compétences des professionnels de santé.

Cette évolution ne se limite pas aux aspects techniques mais implique pour les professionnels de s'adapter à de nouvelles formes de relation avec le patient, avec les autres professionnels et de maîtriser les risques spécifiques aux actes de télémédecine. Cette évolution nécessite de nouveaux savoirs, savoir- faire et

AGASTYA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95



savoir-être, y compris dans l'analyse des situations cliniques et la prise de décision. Les médecins traitants sont dès à présent impliqués dans le processus (téléconsultation), mais la télé expertise a ouvert ce champ, dès le mois de février 2019 à toutes les spécialités. De nombreux freins idéologiques sont à lever auprès d'une population médicale qui a du mal à utiliser ces nouveaux outils technologiques

La finalité de ce DPC reste :

- Favoriser l'appropriation des bonnes pratiques par chaque professionnel concerné et contribuer ainsi à la qualité et à la sécurité des prises en charge impliquant des actes de télémédecine.
- Accompagner l'évolution des compétences des professionnels de santé dans la modification des relations avec les patients, les organisations de travail, la coordination entre les professionnels de santé

Méthodes et modalités d'évaluation

Pré et post test

Modalités d'Accessibilité



Accessible aux personnes en situation de handicap



Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 5 à 47 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : 665.00
Intra (Par Jour) : Nous consulter

indemnisation Inter
315.00 €

Exonérés de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI



Contactez-nous !

AGASTYA SECRETARIAT
AGASTYA

Tél. : 0134276564
Mail : contact@agastya.fr

Code DPC
36472200006



AGASTYA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 95 054 19 95

Version : ATCSFC-20220201

AGASTYA SAS 43, RUE DE PARIS 95680 MONTLIGNON. ☎ 01.34.27.65.64 - SIRET 78989941600018 ✉ contact@agastya.fr site: www.maform.fr

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le numéro 11950541995. Cet enregistrement ne vaut pas agrément